



## Spectacle de feu : Déboulonnée

### **CONDITIONS D'EXÉCUTION**

Certaines de ces conditions peuvent être modifiées au besoin, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

#### **Espace scénique** : Extérieur

- Taille de la scène : minimum : 15 mètres de large, 15 mètres de profondeur et 5 mètres de hauteur minimum sans matériel inflammable + coulisses (voir schémas). Version à partir de 2 artistes  
10 mètres de large, 10 mètres de profondeur et 5 mètres de hauteur minimum sans matériel inflammable + coulisses (voir schémas). Version solo
- Pas de public sur les côtés ni en arrière de la scène.
- Sol relativement plat, non glissant et non accidenté sur n'importe quel revêtement (béton, pelouse, gravier ...)
- Le client se charge de délimiter la zone afin d'empêcher le public de pénétrer sur scène. **Il est tenu pour responsable en cas d'incident ou de vol** dû à l'entrée de public ou animaux et ce, dès le début de l'installation **jusqu'à la fin du rangement**. Un dédommagement sera demandé à hauteur du matériel volé/abîmé en cas d'incident.

#### **En cas d'estrade** :

- hauteur maximum 1m
- escalier de chaque côté en face et un en arrière scène (facultatif). Pas de barrière.
- 10x10 mètres minimum + espace de sécurité de 3 mètres entre le bord de scène et le public.
- revêtement de type M1. Attention, risque de traces noires et combustion en surface. La compagnie peut se charger de protéger la scène en agrafant des toiles résistantes au feu : supplément de 150€ HT à demander sur le devis. Lors du démontage, il se peut qu'il reste quelques agrafes attachées, malgré tout le soin accordé..

**Régis** : Sur un côté de la scène, emplacement à prévoir pour le barnum + remorque de la compagnie, voir le schéma plus bas.

**Position du public** : de face, en arc de cercle, pouvant s'étendre sur la moitié des côtés. Pas de public en arrière de la scène et sur les côtés en fond de scène (voir schéma).

Pour le confort et la visibilité, il est très fortement recommandé de prévoir des assises sur plusieurs niveaux (au delà de deux rangées de personnes au même niveau, il n'y a plus de visibilité... prévoir si possible au moins des bancs/chaises sur deux rangées, et moquette/bâche au sol pour deux rangs au sol)

**Éclairage public** : Pour la beauté de ce spectacle, il est grandement préférable d'éteindre tout éclairage à proximité de la scène. Pensez à le rallumer une fois la prestation terminée et ce jusqu'à la fin du démontage.

#### **Sonorisation (cochez la bonne case) :**

- la compagnie de charge de l'installation sonore : 500 à 2000 personnes.
- le client se charge de l'installation sonore

**Électricité :** avoir une prise électrique en régis (voir schémas). Accès à l'électricité impératif dès l'arrivée des artistes pour les balances et jusqu'à la fin du rangement.

**Eau et sanitaires à maximum 100 m de la scène :** Si il n'y a pas de point d'eau potable à moins de 100m, fournir 3l de bouteille d'eau par personne + bac d'eau ( approximativement 200l) et sanitaire indispensables.

**Temps de montage :** 4 heures\* (+ 2h habillage et maquillage )

**Temps de démontage :** 2 heures. IMPERATIF : avoir de l'électricité jusqu'à la fin du démontage ainsi que l'accès aux loges. Le cas échéant, il vous sera facturé 50% de la somme en supplément.

**Accès :** rendre disponible l'accès au site par les véhicules à l'arrivée des artistes et **dès la fin du spectacle** pour le rangement. Les accès doivent permettre aux artistes de repartir à tout moment avec leur véhicule dès la fin du rangement. Si cela n'est pas possible, une nuit d'hôtel sera facturée à la charge des organisateurs.

**Météo :** ce spectacle peut se jouer sous la pluie, annulé en cas d'orage et/ou vents violents..

## COMBUSTIBLES ET PYROTECHNIE

**Combustible :** pétrole désaromatisé, essence F, sans plomb 95, sciure de bois, charbon de bois.

**Pyrotechnies :** les artifices utilisés ne dépassent pas la catégorie K3, pas de déclaration en Préfecture au préalable.

## ACCÈS ET LOGES

**Accès :** accès d'un véhicule motorisé avec remorque fourgon de 2 mètres de haut à proximité de l'espace scénique.

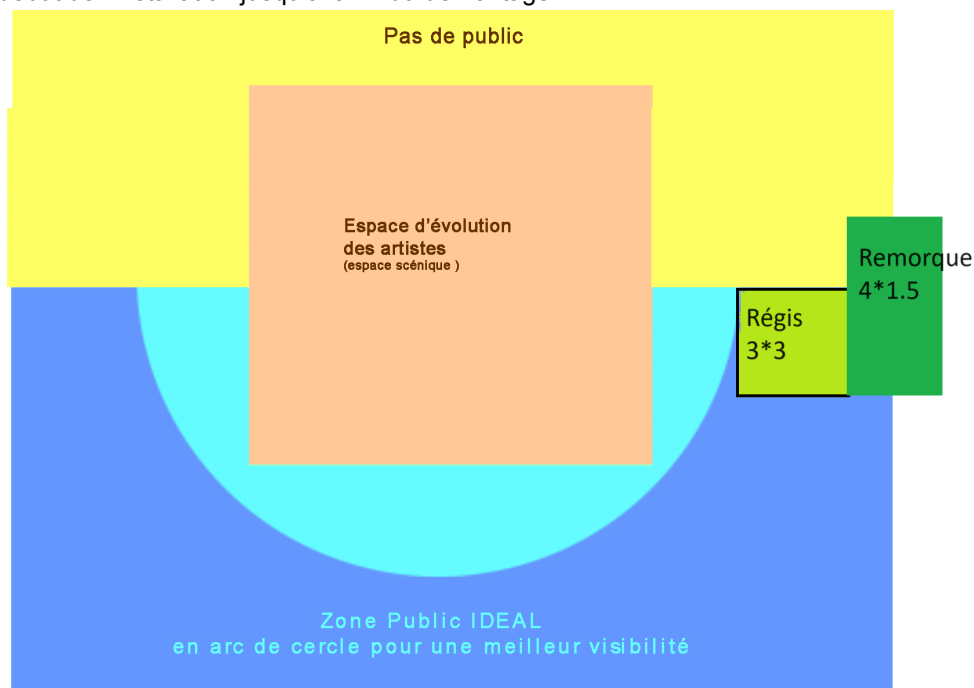
**Parking :** possibilité de stationner un véhicule à proximité de la loge, parking sécurisé. Le client est tenu pour responsable en cas de casse ou de vol de matériel et/ou de véhicule durant le séjour de l'équipe sur place, de son arrivée à son départ le lendemain s'il y a un hébergement.

**Loge :** lieu propre, calme, chauffé, fermé à clés et réservé aux artistes, à proximité de l'espace scénique. En cas d'absence de clefs, le client engage sa responsabilité en cas de vol et un dédommagement lui sera demandé à hauteur du matériel volé. 1 table+1 chaise par personne, prise secteur 220 V, toilettes et salle d'eau à proximité, 1 bouteille d'eau/personne. En-cas appréciés, thé **café**.... L'équipe peut rendre les loges dans le même état qu'en arrivant si du matériel de nettoyage est à disposition (balais+ pelle, éponges, poubelles...)

## Etat de la scène après le spectacle :

- Cette version utilise des effets qui enflamment du matériel directement sur le sol, laissent des résidus (parfois salissant) et de nombreuses traces noires au sol. En aucun cas l'artiste ou la compagnie ne peuvent en être tenu pour responsable des traces laissées.
- De la sciure de bois utilisée pour la scénographie sera éparpillée au sol, sous forme de cendre, à moitié brûlé ou encore intacte. L'équipe fera de son mieux pour ramasser le maximum avant leur départ sous condition de mise à disposition d'une poubelle, de grands balais d'extérieur et pelle à confier aux artistes dès le début de leur installation. Cependant, malgré tout leur soin, il est possible qu'il reste des résidus salissants : en aucun cas l'artiste ou la compagnie ne peuvent en être tenu pour responsables. Quantité approximative de sciure utilisée : 10 à 200 litres. Taille de la sciure : 1cm maximum.

**Espace scénique** : Extérieur, non couvert. Tout l'espace scénique doit être interdit d'accès au public à partir du début de l'installation jusqu'à la fin du démontage.



- Espace d'évolution des artistes (en orange) : 15 mètres de large, 15 mètres de profondeur et 5 mètres de hauteur minimum. Tout élément présent dans ce périmètre devra être classé M0 (incombustible) ou M1 seulement en cas d'estrade. \*\*
- REGIS : sur un côté ou l'autre de la scène au choix. Arrivée électrique demandée en régis.
- Zone en arrière de scène et sur les cotés (en jaune sur le schémas) : espace de sécurité de 10 mètres à partir du bord de l'espace scénique sans public ni éléments craignants les retombées incandescentes. Tout élément présent dans ce périmètre devra être classé Mo (incombustible) ou M1.
- Sol relativement plat, non glissant et non accidenté sur n'importe quel revêtement (béton, pelouse, gravier ...) à condition qu'il soit incombustible (classement M0 )
- Le client se charge de délimiter la zone afin d'empêcher le public de pénétrer sur scène et dans la zone de sécurité, et ce, depuis le début de l'installation jusqu'à la fin du démontage. Il est tenu pour responsable en cas d'incident dû à l'entrée de public ou animaux.
- Il est fortement conseillé au client de placer un gardien pour surveiller la zone durant toute la durée de l'installation, de la représentation et du démontage. Le client est tenu pour responsable en cas de vol de matériel ou de casse dû au vandalisme sur cette même durée. Un dédommagement lui sera demandé.

\* Préparation scène : Si la scène à besoin d'être utilisée au préalable par le client (autre spectacle, événement, etc...) Il est possible de laisser disponible une partie de l'espace et de commencer l'installation sur l'autre partie de la scène. Cependant la scène doit être entièrement accessible au moins 1 heure avant le début du spectacle.

\*\* zone de spectacle et de sécurité ininflammable et incombustible (M0 et M1), zone de sécurité, distance publique, etc... : si en arrivant sur les lieux, l'équipe constate le non-respect de ces conditions, les artistes se réservent le droit d'annuler ou de modifier la représentation par mesure de sécurité, l'entièreté de la somme reste due.

En cas d'annulation de la part du client ou de nécessité d'annulation de la prestation de la part de l'artiste pour non-respect de la fiche technique mettant trop en danger la sécurité du public et/ou de l'artiste, la totalité de la somme est due.

L'artiste et l'association s'engagent à trouver des solutions afin de satisfaire au mieux les demandes du clients et les exigences de sécurités propres aux spectacles de feu et pyrotechnie.